



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1280

Fêtes de fin d'année - Illuminations 2021 : attributions de subventions d'un montant total de 203 745 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1280 - FETES DE FIN D'ANNEE - ILLUMINATIONS 2021 :
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'UN MONTANT
TOTAL DE 203 745 EUROS AUX ASSOCIATIONS DE
COMMERÇANTS - APPROBATION DE CONVENTIONS
(DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE
L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité. Elles auront lieu cette année du 19 novembre 2021 au 9 janvier 2022.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations, très populaires, qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

En raison de la situation liée au Covid-19, les associations de commerçants n'ont pu en 2021 organiser l'ensemble des manifestations qui leur permettent chaque année de financer les illuminations de fin d'année.

C'est pourquoi la Ville a décidé de porter sa participation à hauteur de 60% des dépenses au lieu de 50% habituellement, toujours dans la limite du versement d'une subvention de 20 000 €

Par ailleurs, le management de centre-ville MyPresqu'île a proposé aux associations de commerçants du centre-ville de prendre en charge l'organisation des illuminations pour les rues de son périmètre d'intervention. Afin de mettre en place cette démarche collective, MyPresqu'île pourra percevoir le montant cumulé des subventions pour les projets que MyPresqu'île aura portés pour le compte des différentes associations.

Pour rappel, les subventions sont versées en deux temps :

- 1- Une avance, correspondant :
 - pour les associations ayant réalisé des illuminations en 2020, à 60% du plus faible montant TTC entre celui des dépenses intervenues en 2020 et celui des devis 2021 ;
 - pour les associations n'ayant pas réalisé d'illuminations en 2020, à 30 % du montant TTC des devis 2021.
 -
- 2- Un éventuel solde, si le montant de l'avance est inférieur à 60% du montant des factures acquittées par l'association au titre des illuminations 2021 et dans la limite de 20 000 €

Dès le mois de janvier 2022, les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble de leurs factures, le versement du solde intervenant, le cas échéant, au cours du 1^{er} semestre 2022.

En cas de versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après réception des factures TTC des illuminations 2021, une déduction sera opérée pour la manifestation 2022.

En l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2022, le bénéficiaire ayant fait l'objet d'un versement excédentaire sera tenu de procéder à son remboursement s'il est supérieur à 5 €

Dans le cas où une association renoncerait à son projet d'illumination après l'adoption de la présente délibération, la Ville de Lyon émettra un titre de recette pour obtenir le remboursement de la subvention. Elle ne versera pas la subvention si le mandat n'a pas encore été émis.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement d'un montant total de **203 745 €** sont allouées aux associations listées dans le tableau ci-dessous, pour la mise en place des décorations lumineuses :

Arr.	Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
1 ^{er}	Marché de la Croix-Rousse	510 ZA la Tuilière – 69510 THURINS	1 577
1 ^{er}	Villages des Créateurs Passage Thiaffait	Passage Thiaffait - 19 rue R. Leynaud - 69001	1 889
2 ^{ème}	My Presqu'Ile Tendance Presqu'Ile TPI -	13 rue du Griffon - 69001	78 852
3 ^{ème}	Association des artisans et commerçants Villette Paul Bert	226 rue Paul Bert – 69003	5 118
3 ^{ème}	Association des commerçants des Halles de Lyon Paul Bocuse	102, Cours Lafayette – 69003	3 525
4 ^{ème}	Lyon Côté Croix-Rousse	14 rue Pailleron - 69004	4 843
6 ^{ème}	Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche	33 rue Bossuet – 69006	20 000
6 ^{ème}	Vitton Actions	33 rue Bossuet – 69006	6 732

Arr.	Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
6 ^{ème}	Carré 6 Brotteaux	33 rue Bossuet – 69006	2 972
6 ^{ème}	UCTO Union des Commerçants Tête d'Or	36 rue Tête d'Or - 69006	5 679
6 ^{ème}	Triangle du 6	33 rue Bossuet – 69006	8 531
6 ^{ème}	Association des Commerçants Saxe Saint Pothin	Chez M. PEYRET – CORDOAN – 10 avenue du Maréchal de Saxe - 69006	20 000
7 ^{ème}	Comité des commerçants du Cours Gambetta – Gambetta Commerces	38 Cours Gambetta - 69007	6 088
7 ^{ème}	Association Le Cœur du 7	29 rue de la Thibaudière - 69007	5 958
7 ^{ème}	Association Chevreul and Co	40 rue Chevreul - 69007	2 597
7 ^{ème}	Gerland Commerces	35 Place des Pavillons – 69007	2 066
7 ^{ème}	Association des Chinois d'Outre-Mer à Lyon et en Rhône Alpes	16 avenue Berthelot – 69007	1 411
8 ^{ème}	AVEC	129 route de Vienne - 69008	1 968
8 ^{ème}	UCAM	9 avenue des Frères Lumière – 69008	13 387
9 ^{ème}	Les Vitrines de Vaise	Institut Après la Pluie - 20 rue Mazaryk – 69009	4 460
9 ^{ème}	Centre 9 C'est Neuf	16 rue St Pierre de Vaise – 69009	6 092
TOTAL			203 745

2- Les conventions établies entre la Ville de Lyon et les associations « Village des Créateurs Passage Thiaffait », « My Presqu'Ile TPI » « Lyon Côté Croix-Rousse », « l'Union commerçants et artisans de Monplaisir (UCAM) » et « Carré Roosevelt » sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

4- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 :

- Soit : **203 745 €** sur le programme ANIMATIONS; opération ILLUM; nature comptable 65748; fonction 62; chapitre 65; ligne de crédit 51971.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET